



Règlement

Concours de la photo de couverture de l'Annuaire 2024 du Club de la Presse Hauts-de-France

1. Le concours est destiné à sélectionner une photographie en vue de réaliser la couverture de l'annuaire du Club de la presse Nord – Pas de Calais ; il paraîtra en début d'année 2024.
2. Le concours est ouvert aux photographes, professionnels et amateurs, exerçant en région Hauts – de - France.
3. Pour participer, les candidats doivent envoyer ou déposer leur(s) document(s) au Club de la presse avant le 4 janvier 2024 à 18h00. Le nombre de photos proposées est limité à cinq.
4. La photo de couverture de l'annuaire 2024 illustrera un fait marquant de l'actualité régionale ou montrera un aspect original de la région Hauts - de - France.
5. Les documents seront présentés en format numérique. La prise de vue doit tenir compte du format vertical de l'annuaire : 120 mm x 210 mm.
6. Le jury, nommé par le conseil d'administration du Club, délibérera en toute indépendance. Aucun recours ne pourra remettre son choix en cause. Il se donne le droit d'annuler le concours, s'il juge que les conditions nécessaires à son organisation ne sont pas réalisées.
7. Le lauréat s'engage à laisser le Club de la presse publier le document libre de droits en couverture de l'Annuaire et sur les outils de présentation ou de communication de ce dernier. Ces outils peuvent être le site internet du Club, les plaquettes et affiches éditées par le Club.
8. Les documents originaux, autres que numériques, seront restitués à leurs auteurs, s'ils le souhaitent.
9. Le prix, d'un montant de 460 euros, sera remis au lauréat sous forme de chèque bancaire, lors de la soirée de présentation officielle de l'Annuaire 2024, en début d'année.
10. La participation au concours suppose l'acceptation de ce règlement.

Fait à Lille, le 6 novembre 2023